

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023 À 19H30, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance sont présents : mesdames les conseillères/messieurs les conseillers Marie-Christine Moore, Marc Girard Alleyn, Claude Leroux, Clarisse Viens et formant quorum sous la présidence de Mairesse.

Autre(s) présence(s) : Est également présente la directrice générale et assistante-greffière madame Christine Ménard, urb.

Absence(s) : Madame la conseillère Natacha Thibault et monsieur le conseiller Jacques Portelance.

Après vérification du quorum, Mairesse déclare la séance ordinaire du 18 septembre 2023 ouverte.

**RÉSOLUTION
2023-09-201** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La séance est ouverte à 19h31.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance modifié en ajoutant le point suivant:
13.1 Autorisation de signature pour le déplacement d'un poteau d'Hydro-Québec sur le lot 6 398 641.

1. Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Rapport mensuel du conseil

2. Première période de questions

3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 22 août 2023

3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 5 septembre 2023

4. Avis de motion

5. Règlementation

5.1 Adoption du Règlement 419-2-1 modifiant le Règlement établissant le programme Rénovation Québec - Volet VI - Maisons lézardées de la Ville d'Otterburn Park numéro 419-2 afin de modifier des dates et l'enveloppe budgétaire

6. Administration générale

6.1 Participation à la journée montérégienne - plein air - édition 2023

7. Finances

- 7.1 Résolution de concordance de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 652 000\$ qui sera réalisé le 28 septembre 2023
- 7.2 Soumissions pour l'émission d'obligations
- 7.3 Acceptation des déboursés pour la période du 17 août 2023 au 19 septembre 2023
- 8. Développement et mise en valeur du territoire**
 - 8.1 Demande de dérogation mineure - 100, avenue Louis-Lévesque (lot 6 507 914)
 - 8.2 Demande de PIIA pour la construction d'un appentis sur la façade latérale d'une maison unifamiliale isolée - 990, rue Duclos
- 9. Travaux publics**
 - 9.1 Attribution de responsabilité - Responsable de Traces Québec
- 10. Famille, culture et loisir**
 - 10.1 Demande d'aide financière – Chambre de commerce et d'industrie de la Vallée-du-Richelieu
- 11. Environnement**
- 12. Sécurité aux citoyens**
- 13. Affaires nouvelles**
- 14. Deuxième période de questions**
- 15. Levée de la séance**

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL

Madame la mairesse Mélanie Villeneuve

- Conférence de presse pour annoncer la nouvelle traverse piétonne sécurisée par un arrêt, coin Ozias-Leduc et Felix-Leclerc, le 22 août;
- Séance du conseil de la MRCVR, le 22 août;
- Visite des locaux de la régie de police à Beloeil et le CA RIPRSL, le 23 août;
- Rencontre d'échange sur la rivière Richelieu à la MRCVR, 30 août;
- Journée de réseautage, d'idéation et vitrines artistiques à Carignan, organisé par la MRC, le 6 septembre;
- Comité de pilotage de la démarche MADA régionale, le 6 septembre;
- Séance préparatoire de la MRC, le 7 septembre;
- Terrebonne pour deux journées de Formation à Terrebonne sur la thématique Le CCU, partenaire de la transition écologique, le 8 et 9 septembre;
- Table des aînés, le 12 septembre;
- CA RISIVR, le 14 septembre;
- Marche de Terry Fox, 17 septembre;
- Explication des démarches avec le MTQ, de l'avancement du dossier et des solutions courts termes pour le dossier des feux de circulations sur le chemin des Patriotes;
- Information diverses sur l'application des règlements des lampadaires individuels et des hautes herbes.

Madame la conseillère Marie-Christine Moore

- Rencontre préparatoire sur le budget, le 4 septembre;
- Rencontre sur le fonctionnement des comités; le 7 septembre;
- Évènement à venir : Lancement de la trousse des élus sur les loisirs, le 21 septembre;
- Évènement à venir : AGA de la maison des jeunes, le 29 septembre.

Monsieur le conseiller Claude Leroux

- Rencontre de monsieur Yves Richer commodore concernant certaines demandes pour le club de canotage, le 24 août;
- Rencontre avec la directrice de l'urbanisme, collègues de travail concernant une demande de PIIA refusée, le 28 août;
- Rencontre préparatoire sur le budget, le 4 septembre;
- Rencontre sur le fonctionnement des comités, le 7 septembre;
- Rencontre d'un citoyen en compagnie de la mairesse et conseillère district 6 concernant l'enlèvement des panneaux d'arrêt au coin de Des Noyers et Bousquet, le 11 septembre;
- Rencontre concernant le comité de développement économique de la ville OP, le 15 septembre.

Madame la conseillère Clarisse Viens

- Explique ses démarches et visites à proximité de l'école Notre-Dame en début d'année scolaire afin de sensibiliser les gens à la sécurité des écoliers;
- Rencontre préparatoire sur le budget, le 4 septembre;
- Rencontre sur le fonctionnement des comités, le 7 septembre;
- Formation sur l'habitation et le logement social à Drummondville, le 14 septembre;
- Rencontre concernant le comité de développement économique de la ville OP, le 15 septembre.

Monsieur le conseiller Marc Girard Alley

- Rencontre de monsieur Yves Richer commodore concernant certaines demandes pour le club de canotage, le 24 août;
- Rencontre préparatoire sur le budget, le 4 septembre;
- Commission des finances, 13 septembre.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne a transmis à la Ville, dans le délai requis pour la première période de questions tel que prescrit le Règlement numéro 475 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal. Elles ont posé les questions suivantes de 19h50 à 19h52.

Monsieur Louis Côté

1. Procès verbaux des séances du 16 janvier et du 21 février 2023 ne sont pas disponibles pour consultation sur le site officiel de la Ville.
2. Les personnes présentes pour l'examen mensuel des déboursés et leur responsabilités

**RÉSOLUTION
2023-09-202**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 22 AOÛT 2023

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 août 2023, tel que rédigé.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE 5 SEPTEMBRE 2023

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 5 septembre 2023.

Note de séance: Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, madame la conseillère Marie-Christine Moore fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 419-2-1.

**RÉSOLUTION
2023-09-203**

ADOPTION DU RÈGLEMENT 419-2-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC - VOLET VI - MAISONS LÉZARDÉES DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK NUMÉRO 419-2 AFIN DE MODIFIER DES DATES ET L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de Règlement présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 août 2023;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 17 août 2023 et une copie du Règlement le 7 septembre 2023;

CONSIDÉRANT que madame la conseillère Marie-Christine Moore a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que l'assistante-greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

QUE le conseil adopte le Règlement 419-2-1 modifiant le Règlement établissant le programme Rénovation Québec - Volet VI - Maisons lézardées de la Ville d'Otterburn Park numéro 419-2 afin de modifier des dates et l'enveloppe budgétaire tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2023-09-204**

PARTICIPATION À LA JOURNÉE MONTÉRÉGIENNE - PLEIN AIR - ÉDITION 2023

Considérant que Loisir et Sport Montérégie offre une journée de conférence sous le thème les nouveaux horizons du plein air en Montérégie;

Considérant que le conseil municipal est intéressé par la question de la protection des milieux naturels et leur accessibilité;

Considérant que conférenciers présenteront diverses approches et que leurs exposés permettront au conseil municipal d'améliorer leur connaissance sur ce sujet;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

Que le conseil municipal autorise Marie-Christine Moore, à participer à la journée montérégienne - plein air - édition 2023 qui se tiendra le 5 octobre 2023 au camp de Grandpré;

Que les frais d'inscription de 150\$ plus les taxes applicables, soient payés par la Ville;

Que les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-110-00-346 Conseil - congrès.

**RÉSOLUTION
2023-09-205**

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN
EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 652 000\$ QUI SERA RÉALISÉ
LE 28 SEPTEMBRE 2023**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Otterburn Park souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 652 000\$ qui sera réalisé le 28 septembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
E-440	37 200 \$
E-451	3 614 800 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros E440 et E-451, la Ville d'Otterburn Park souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 28 septembre 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 28 mars et le 28 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D.S. DE BELOEIL – MONT-ST-HILAIRE
830, RUE LAURIER
BELOEIL, QC
J3G 4K4

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville d'Otterburn Park, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros E440 et E-451 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 28 septembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

RÉSOLUTION 2023-09-206 SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

CONSIDÉRANT que, conformément au Règlement d'emprunt numéro E-440 et E451, la Ville d'Otterburn Park souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 28 septembre 2023, au montant de 3 652 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu 3 soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

169 000 \$	5,35000 %	2024
178 000 \$	5,25000 %	2025
187 000 \$	5,00000 %	2026
196 000 \$	5,00000 %	2027
2 922 000 \$	4,90000 %	2028

Prix : 98,56700

Coût réel : 5,28502 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

169 000 \$	5,50000 %	2024
178 000 \$	5,30000 %	2025
187 000 \$	5,00000 %	2026
196 000 \$	4,95000 %	2027
2 922 000 \$	4,90000 %	2028

Prix : 98,53500

Coût réel : 5,29364 %

3 VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

169 000 \$	5,35000 %	2024
178 000 \$	5,30000 %	2025
187 000 \$	5,10000 %	2026
196 000 \$	4,95000 %	2027
2 922 000 \$	4,95000 %	2028

Prix : 98,47300

Coût réel : 5,35591 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 652 000 \$ de la Ville d'Otterburn Park soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise l'assistante-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé \ « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises\»;

QUE la mairesse et l'assistante-trésorière soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**RÉSOLUTION
2023-09-207**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 17 AOÛT 2023 AU 19
SEPTEMBRE 2023**

CONSIDÉRANT que la directrice générale et assistante-trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 17 août 2023 au 19 septembre 2023, tels que ci-après :

Déboursés déjà versés:

Chèques nos 21366 à 21414	55 429.20 \$
Liste des dépôts directs nos 504496 à 504550	406 726.94 \$
Liste des prélèvements nos S.O. à S.O.	0 \$
Paies	179 665.31 \$

Déboursés à venir:

Chèques nos 21415 à 21417	1 714.14 \$
Liste des dépôts directs nos à 504551 à 504562	50 727.05 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS	694 262.64 \$

Note de la séance : Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, madame la mairesse invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.

**RÉSOLUTION
2023-09-208**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 100, AVENUE LOUIS-LÉVESQUE (LOT 6 507 914)

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en date du 22 juillet 2023;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur le 100, avenue Louis-Lévesque (lot 6 507 914) afin de rendre réputée conforme l'absence d'une rampe de chargement/déchargement pour une habitation communautaire de plus de 12 chambres, tandis que selon le tableau 15 de l'article 154 du Règlement de zonage 431, le nombre minimal requis de rampes de chargement/déchargement est d'un (1);

CONSIDÉRANT le plan projet d'implantation réalisé par Jean Carol Fournier, architecte, daté du 20 juillet 2023;

CONSIDÉRANT qu'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié conformément à l'article 19 du Règlement numéro 439 portant sur les dérogations mineures et à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

CONSIDÉRANT que, pour accorder une dérogation mineure, l'application du Règlement doit avoir pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui en fait la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro CCU-2023-056 du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 août 2023;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure afin de rendre réputée conforme l'absence d'une rampe de chargement/déchargement pour une habitation communautaire de plus de 12 chambres, tandis que selon le tableau 15 de l'article 154 du Règlement de zonage 431, le nombre minimal requis de rampes de chargement/déchargement est d'un (1).

Conditionnellement à l'implantation d'un bac de biométhanisation commun à l'ensemble des résidents.

**RÉSOLUTION
2023-09-209**

DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UN APPENTIS SUR LA FAÇADE LATÉRALE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE ISOLÉE - 990, RUE DUCLOS

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'approbation d'un PIIA en date du 20 août 2023;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à la construction d'un appentis sur la façade latérale d'une maison unifamiliale isolée sur le terrain du 990, rue Duclos;

CONSIDÉRANT que l'appentis sera composé de bois de pruche brute teint incolore;

CONSIDÉRANT que le revêtement de toiture de l'appentis sera le même que pour le bâtiment principal, soit du bardeau d'asphalte BP noir;

CONSIDÉRANT que le projet de la construction d'un appentis sur la façade latérale d'une maison unifamiliale isolée respecte les objectifs et critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro CCU-2023-062 du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2023;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

Que le conseil municipal approuve la demande de PIIA pour la construction d'un appentis sur la façade latérale gauche de l'habitation unifamiliale isolée.

**RÉSOLUTION
2023-09-210**

ATTRIBUTION DE RESPONSABILITÉ - RESPONSABLE DE TRACES QUÉBEC

Considérant l'adoption par le gouvernement du Québec du Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés depuis le 28 juin 2021;

Considérant la nécessité d'avoir une personne responsable pouvant agir au nom de la Ville;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

Que le conseil municipal autorise monsieur Patrick Boileau, ing., chargé de projets au Service des travaux publics à agir au nom de la Ville dans le cadre de Traces Québec.

**RÉSOLUTION
2023-09-211**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue à la Ville par l'organisme Chambre de commerce et d'industrie de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que la mission de cet organisme à but non lucratif consiste notamment à assurer le développement de saines entreprises et un milieu social fort dans la MRCVR.

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 11 septembre 2023;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

QUE la Ville verse un montant de 1000 \$ à l'organisme Chambre de commerce et d'industrie de la Vallée-du-Richelieu à titre d'aide financière;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 - LOISIRS - AIDE FINANCIÈRE.

**RÉSOLUTION
2023-09-212**

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR DÉPLACEMENT D'UN POTEAU D'HYDRO-QUÉBEC SUR LE LOT 6 398 641

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a autorisé que le poteau d'Hydro-Québec soit mitoyen entre le lot 6 398 641 et 6 398 640 dans sa résolution 2023-05-111

CONSIDÉRANT que des documents doivent être signés par la Ville afin de compléter le déplacement du poteau

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

QUE la Ville autorise madame Christine Ménard, directrice générale et assistante-greffière et Mélanie Villeneuve, mairesse à signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs au déplacement dudit poteau.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont transmis à la Ville, dans le délai requis et d'autres personnes ont fait consigner leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit le Règlement numéro 475 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal. Elles ont posé les questions suivantes de 20 h 11 à 21 h 01 :

En présentiel:

Madame Catherine Del Magro

Partage ses inquiétudes concernant la venue de l'usine de batterie Northvolt à McMasterville et Saint-Basile-le-Grand.

Luc Larivée

Usine de batterie Northvolt

Martine Leboeuf

Lumière désagréable au terrain de tennis

Myriam Dumont

Arrêt-stop au coin des rues Bousquet et Gervais

Étienne Belisle-Roy

Arrêt-stop coin des rues Bousquet et Noyers

Dominique Phaneuf

Recherche de nouveaux employés

Derek Fontaine

Retrait du stop à la rue Bousquet

Stéphane Grignon

Question en vrac: emplacement pour HLM, compte rendu plus fréquent sur le respect du budget, prévision du budget 2024, nombre d'employés qui ont démissionnés.

Par courriel

Mathieu Chapdelaine

sécurité de la rue Prince-Edward

Martin Savaria

Jeux d'eau et plan directeurs des parcs et espaces verts.

**RÉSOLUTION
2023-09-213**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Allyn :

QUE la présente séance soit et est levée à 21h01.

Mairesse

Assistante-greffière